

La Chaux-de-Fonds, le 3 avril 1989

Comité pour la Défense
du Droit d'Asile
Case postale 771
2301 La Chaux-de-Fonds

Monsieur
Arnold KOLLER
Chef du Département fédéral
de Justice et Police
3003 BERNE

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par la présente, nous nous permettons de vous remettre quatre dossiers de requérants d'asile se trouvant au Centre de Gorgier.

Ces dossiers sont accompagnés d'une brève présentation et pour d'eux d'entre eux d'une analyse plus poussée.

Dans la semaine qui suit, nous nous permettrons de vous faire parvenir encore d'autres informations sur d'autres cas.

Nous avons divisé nos recherches en trois catégories, dont vous retrouverez les lettres majuscules en tête des dossiers traités :

- A. Des requérants qui ont été persécutés et/ou qui se sont personnellement manifestés par des activités politiques et par conséquent méritent l'asile au sens de la loi.
- B. Des Kurdes en provenance des provinces dépendant du Gouverneur extraordinaire Kozakcioglu, donc sous occupation militaire. Ces personnes, qui sont une minorité, sont gravement menacées en cas de renvoi, comme le Délégué aux réfugiés l'a lui-même souligné dans une lettre qu'il a adressée au MODS de La Chaux-de-Fonds, le 29.3.1988. Elles méritent, selon les cas, soit l'asile politique, soit une autorisation de rester en Suisse, par exemple sous forme d'internement ouvert.
- C. La 3ème catégorie est la plus fournie. Elle comprend des exemples de vices de forme, problèmes de traduction, superficialité des questions, interprétation surprenante des réponses... Dans ces cas, notre attention n'a pas porté sur le bien fondé de la demande, mais sur la façon regrettable dont ont été menées les auditions.

Nous avons voulu, par notre démarche, faire passer la procédure 88 à l'épreuve des faits.

Chacun des dossiers que nous avons étudiés a été repris en présence du requérant, d'un traducteur proche de son organisation et d'un juriste.

Si nous ne pouvons prétendre que l'ensemble des requérants qui suivent la filière 88 remplissent les conditions pour obtenir l'asile, nous ne pouvons nous résoudre à laisser notre politique d'asile souffrir d'une application pleine d'imprécisions et de précipitation.

Par ailleurs, nous n'avons pas repris tous les cas et nous craignons que d'autres encore soient en danger. Auriez-vous l'obligeance de prendre les mesures nécessaires pour que l'ensemble des cas déjà traités soit repris et que les suivants soient étudiés avec plus de rigueur et de justice ?

C'est avec simplicité et confiance que nous nous adressons à vous.

Nous espérons que vous accueillerez notre démarche avec bienveillance et nous vous présentons, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

Pour le Comité

Danielle Othenin-Girard

D. Othenin-Girard.

Claudine Stähli

C. Stähli

Buissons 11
2300 La Chaux-de-Fonds

Moulins 4
2300 La Chaux-de-Fonds